

**Compte rendu du Comité Syndical
du lundi 27 mars 2017 à 18 heures
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Dominique VIRET - Josiane MOMBRUN - Colette VUILLEMIN - Jean-François PERRAUD - André MONTET - Jean-Luc FOISON - Guillaume LEVEQUE - Gérard GOUJON - Gérard FAURAT - François PINGON - Denis MONOD - Roger SIMON - Thierry DILLENSEGER

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Gérard MAHINC (excusé) - Pierre FOUILLAND - Jean-Jacques COURBON (excusé)

Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance prenant part au vote : Charles GOUTARET

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance ne prenant pas part au vote : Bernard BISCH
Laurent CHARPENTIER - Didier GARNIER

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : Rémi FOURMAUX - Françoise TRIBOLLET - Michel CASTELLANO - Didier DUMONT-BURDIN - Thierry BADEL - Roland MONTSERRET - Serge GRANJON - Joseph SOTGIU - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Pierre COMBLET

Membres titulaires AC + ANC présents à la séance : Catherine LAMENA - Yves PAPILLON - Christian GALLET

Membres suppléants AC + ANC absents à la séance : Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

Membres titulaires ANC présents à la séance : Maurice OLAGNIER - Michel DUBOST

Membre titulaire ANC absent à la séance : Nicolas CHARTIER

Membres suppléants ANC absents à la séance : Jean-Jacques BADIOU - Pierre OLMEDO - Gilles BARBERET

Mme GUEGUEN, Receveur syndical

M. PASSI (excusé) - M. ODO (excusé) - M. COLLOMB (excusé)

Techniciens : Mmes FARGEAS, BADOIL, THOLLET, MM. CLAUDET-BOURGEOIS, DELEGUE, DOMENGET, LAURENT - SYSEG.

Ordre du jour :

- ✓ **Adoption du compte rendu du précédent comité syndical,**
- ✓ **Présentation du bilan d'épandage des boues 2016,**
- ✓ **Affectation de charges de fonctionnement du budget Assainissement Collectif au budget Assainissement Non Collectif,**
- ✓ **Adoption des comptes administratifs 2016,**
- ✓ **Adoption des comptes de gestion 2016,**
- ✓ **Affectation des résultats 2016,**
- ✓ **Adoption des budgets primitifs 2017,**
- ✓ **Adoption de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique entre Mornant et le SYSEG pour les travaux rue Etienne Morillon,**
- ✓ **Questions diverses.**

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance.

Il présente les excuses de M. LEVEQUE qui arrivera en retard en raison d'un problème de transport en commun.

M. FAURAT demande l'autorisation à l'assemblée de changer l'ordre des dossiers abordés en séance, en passant le dossier de convention avec la commune de Mornant pour les travaux rue Etienne Morillon juste après le bilan des épandages de boues, afin de laisser le temps à M. LEVEQUE d'arriver et de présenter les points inhérents aux budgets.

L'assemblée autorise le Président à modifier l'ordre des dossiers abordés en séance.

M. Roger SIMON est désigné secrétaire de séance.

I – Adoption du compte-rendu du comité syndical du 6 mars 2017 – diapo n° 2

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 6 mars 2017.

Aucune observation n'étant émise, il propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du comité du 6 mars 2017.

II – Présentation du bilan d'épandage des boues 2016

M. FAURAT donne la parole à M. DURAND de la société RECYVAL pour le bilan des épandages de boues de l'année 2016. Ce dernier rappelle qu'une analyse est réalisée tous les 15 jours sur les boues.

Bilan qualitatif :

- Caractéristiques conformes pour des boues stabilisées.
- Matières Sèches en hausse de 2 %, consistance hétérogène à la production.
- Teneur en CaO de 15,8 % sur la Matière Sèche.

Bilan quantitatif :

- 2 161 tonnes de boues brutes ont été produites sur l'année civile 2016, soit une baisse de production de 40 % depuis 2012,
- 1 904 tonnes de boues épandues d'une siccité moyenne de 37,4 %, soit 809 tonnes de matière sèche avec chaux.
- Au 31 décembre 2016, le stock était de 736 tonnes, sachant que le report de stock au 31 décembre 2015 était de 694 tonnes.
- 100 % de la production de boues a été évacuée en épandage.

Registre d'épandage :

- 169 ha épandus (soit 12 % des 1 340 ha du plan d'épandage) à une dose moyenne de 11,5 tonnes/ha (conforme aux objectifs de l'arrêté Préfectoral).
- 32 % du tonnage sur l'Ouest Lyonnais et 68 % sur l'Est Lyonnais.

Quatre chantiers d'épandages réalisés :

- 405 tonnes en février sur l'Est Lyonnais, campagne qui s'est révélée périlleuse pour les poids lourds qui se sont embourbés à cause de l'humidité des terrains due à la saison.
- 894 tonnes en juillet sur l'Est Lyonnais,
- 257 tonnes en août sur Drevet, Echallas,
- 348 tonnes en septembre sur Saint-Andéol le Château.

On dénombre 13 agriculteurs utilisateurs des boues, soit 2 de moins que l'an dernier. Ceux-ci ont quitté le plan d'épandage car ils ont entamé une conversion en agriculture biologique de leur exploitation.

Mises à jour et perspectives 2017 :

- Deux agriculteurs ont quitté le plan d'épandage (-45,5 ha). Les superficies seront compensées par l'intégration de nouveaux utilisateurs,
- Le niveau de production devrait encore baisser en 2017, du fait de travaux importants sur la station.
- Pas d'épandage de printemps en raison des difficultés d'accès aux terrains boueux pour les camions. Les boues seront réparties au prorata de la demande d'été 2017.

M. FAURAT précise que la réparation des décanteurs lamellaires devrait améliorer le rendement de la production de boues.

M. MONTET demande si l'on peut expliquer le taux de cuivre.

M. DURAND indique que c'est le taux le plus fréquent dans les boues urbaines. Il est difficile de retrouver leur origine.

M. DELEGUE précise que toutes les stations d'épuration se retrouvent avec des concentrations d'éléments métalliques. L'une des explications est, que cela peut provenir de la composition des canalisations d'eau potable, dont de fines particules se désintègrent.

En réponse à M. OLAGNIER qui demande si l'épandage des boues est gratuit pour les agriculteurs, M. DURAND indique que les agriculteurs ne paient rien.

M. FAURAT ajoute que le SYSEG prend en charge l'enfouissement des boues qui était à l'origine à la charge des agriculteurs, mais s'il n'était pas réalisé dans les 48 heures suivant l'épandage, il générerait des nuisances olfactives et d'où des plaintes de riverains.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. FAURAT remercie M. DURAND pour sa présentation.

La présentation du bilan des épandages est disponible sur le site internet du SYSEG à la rubrique extranet réservée aux élus.

III – Adoption de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique entre Mornant et le SYSEG pour les travaux rue Etienne Morillon. - diapo n° 15

Projet de convention transmis.

M. DELEGUE explique que suite à la constatation de la vétusté avancée du réseau unitaire, il est nécessaire d'engager des travaux de mise en séparatif avec la création de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Actuellement le réseau s'effondre, et des eaux usées s'écoulent par des fissures et se retrouvent dans les caves de plusieurs riverains. Ces travaux seront complexes, car ils sont situés dans une rue très étroite, où passent tous les autres réseaux dans un minimum de place. Pendant les travaux, le syndicat du Mimo procédera au changement de sa canalisation. Le chantier du SYSEG se déroulera sur 160 mètres linéaires.

Le SYSEG assure la compétence assainissement collectif et la commune de Mornant celle de la gestion des eaux pluviales.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il est proposé (article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique) la réalisation de ceux-ci par un seul maître d'ouvrage, le SYSEG, qui agira en tant que « maître d'ouvrage délégué de l'opération ».

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

M. FAURAT demande à l'assemblée d'approuver la convention de mandat entre la commune de Mornant et le SYSEG et de l'autoriser à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité de la convention de mandat entre la commune de Mornant et le SYSEG et de l'autorisation à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2017-09

IV – Affectation de charges de fonctionnement du budget Assainissement Collectif au budget Assainissement Non Collectif. - diapo n° 3

M. FAURAT donne la parole à Mme FARGEAS. Cette dernière explique que ce point a déjà été abordé lors du D.O.B.

Les factures sont payées de façon globale par le budget AC, pour pouvoir les répercuter sur l'ANC il s'avère nécessaire de délibérer. De plus, il sera fait mention dans la délibération de la répercussion de l'assurance du véhicule SPANC.

Mme FARGEAS rappelle que la délibération du 09.12.2013 indiquait la répercussion de la somme forfaitaire de 800 € / an au budget ANC (frais liés à la MIE comme le photocopieur, le téléphone fixe...) qui est conservée.

En complément, il est proposé de répercuter les dépenses suivantes du budget AC au budget ANC :

- Salaires et charges des postes suivants : 5 % d'un poste de secrétariat, 2,5 % du poste de direction, 2,5 % du poste de responsable du service assainissement.
- Charges correspondantes au poste de technicien SPANC : cotisation CNAS, cotisation à la médecine du travail, cotisation à l'Assurance Groupe du CDG69.

M. FAURAT ajoute qu'ainsi le coût du technicien SPANC et du service sera calculé au plus juste des dépenses.

M. FAURAT demande à l'assemblée d'approuver la répartition des charges de fonctionnement telle que présentée entre le budget principal Assainissement Collectif et le budget Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoption à la majorité 17 voix pour - 1 abstention de la répartition des charges de fonctionnement telle que présentée entre le budget principal Assainissement Collectif et le budget Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 2017-10

II – Résultats financiers : comptes administratifs 2016 – diapo n° 4

M. FAURAT donne la parole à Mme FARGEAS.

Cette dernière indique que les comptes administratifs 2016 et les comptes de gestion 2016 sont en concordance.

Elle présente les résultats :

Pour rappel, résultats de clôture 2016 :

Investissement	AC : 998 783,08 €	EP : - 760 402,82 €	ANC : 3 880,11 €
Exploitation	AC : 850 910,11 €	EP : 526 605,36 €	ANC : 13 118,43 €
Somme affectée pour l'investissement	AC exercice 2016 : 850 910,11 €	EP exercice 2016 : 526 605,36 €	ANC exercice 2016 : 13 118,43 €

Résultats exercice 2016 :

Investissement	AC : 321 633,01 €	EP : 607 939,38 €	ANC : - 51 115,23 €
Exploitation	AC : 895 279,27 €	EP : 125 356,50 €	ANC : 23 823,89 €

Résultat de clôture 2016 :

Investissement	AC : 1 320 416,09 €	EP : - 152 463,44 €	ANC : - 47 235,12 €
Exploitation	AC : 895 279,27 €	EP : 125 356,50 €	ANC : 23 823,89 €

Total : 2 165 177,19 €

AC : budget Assainissement Collectif – EP : budget Eaux Pluviales – ANC : budget Assainissement Non Collectif

B.P. 2017 – Budget Assainissement Non Collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement pour l'ANC – (diapo 4)

Mme FARGEAS indique qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été présenté lors du D.O.B. La délibération présentée précédemment est intégrée principalement (7 140 €) dans les dépenses de fonctionnement au chapitre 012.

Le budget 2017 de fonctionnement de l'ANC s'équilibre à 70 800,00 €.

Arrivée de M. LEVEQUE qui s'excuse de son retard et prend en main la présentation du budget.

Dépenses et recettes d'investissement pour l'ANC – (diapo 6)

M. LEVEQUE indique que rien n'a été changé depuis le DOB. Un déficit d'investissement de 51 115,23 € est constaté en 2016.

Le budget 2017 d'investissement de l'ANC s'équilibre à 177 627,12 €.

B.P. 2017 – Budget Eaux Pluviales

Dépenses et recettes de fonctionnement pour les Eaux Pluviales – (diapo 7)

M. LEVEQUE indique qu'il n'y a pas de changements par rapport au DOB en fonctionnement.

Le budget 2017 de fonctionnement des eaux pluviales s'équilibre à 706 176,84 €.

Dépenses et recettes d'investissement pour les Eaux Pluviales – (diapos 8 et 9)

Mme FARGEAS indique que la seule ligne modifiée depuis le DOB est la ligne des travaux d'Orliénas pour lesquels les montants ont été revus à la hausse et passent de 270 000 € TTC à 394 000 € TTC. La présentation

dernièrement de la phase AVP a nécessité de revoir ces montants, sachant que le projet n'est pas arrêté et que c'est la solution la plus coûteuse qui a été inscrite au budget.

M. LEVEQUE rappelle que les travaux d'eaux pluviales sont à la charge des communes et demande si toutes ces dernières ont effectué un retour sur leur choix de financement.

Mme FARGEAS confirme, mais explique que certaines n'ont pas arrêté leur choix car les montants définitifs ne sont pas connus (AVP non réalisés), pour exemple la commune de Brignais. Il est possible pour les communes de financer soit par participation directe, soit par emprunt, soit d'utiliser les deux modes suivant leur capacité financière.

Le budget 2017 d'investissement des eaux pluviales s'équilibre à 2 321 280,82 €.

Participations des communes au budget Eaux Pluviales – (diapo 10)

Le montant indiqué dans la colonne bleue (total participation 2017) sera demandé dès le vote du budget, la colonne inscrite en rouge, est un prévisionnel par rapport aux travaux à réaliser et sera demandé suivant l'avancement des projets.

B.P. 2017 – Budget Assainissement Collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement pour l'AC – (diapo 11)

Mme FARGEAS indique que l'on retrouve en recette aux chapitres 013 et 75 la répercussion des charges de l'AC à l'ANC voté en début de séance.

M. LEVEQUE indique les taux de réalisation suivants de la section de fonctionnement :

- 88,74 % pour les dépenses réelles (charges de personnel, charges de fonctionnement et emprunts)
- 114,27 % pour les recettes réelles.

En effet, il précise que le syndicat est toujours prudent dans ses prévisions de recettes, d'où un réalisé plus important ; de même pour les dépenses d'où un réalisé plus faible.

Le budget 2017 de fonctionnement de l'AC s'équilibre à 2 333 414,77 €

M. MONOD remarque que les charges à caractère général et les charges de personnel ont considérablement augmenté. Il lui semble que les dépenses de fonctionnement devraient être mieux maîtrisées et que les charges de personnel devraient être mieux cernées sur une année future.

En réponse, M. LEVEQUE rappelle que les charges de personnel intègrent le nouvel emploi du poste d'ingénieur d'où cette augmentation. En complément, Mme FARGEAS précise qu'il y a également la prise en compte de la revalorisation du point d'indice, l'application du PPCR (Protocole relatif à la modernisation des Parcours professionnels des Carrières et des Rémunérations) et de l'évolution des carrières des agents.

Mme FARGEAS explique la différence du prévisionnel BP 2016 à 359 000 € et le CA à 299 488,11 € :

- Les 30 000 € prévus au BP 2016 pour l'étude sur le mode de gestion de son service assainissement et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du choix du mode de gestion n'a pas eu de réalisation.
- 15 000 € avaient été prévus par prudence pour les frais d'actes et de contentieux et n'ont eu un réalisé que de 1 818,95 €, il s'agit des régularisations de servitudes (frais notariés).
- 30 000 € avaient été prévus pour les honoraires et n'ont eu un réalisé que de 11 444 €. Il s'agit d'une partie de la mission de Finance Consult qui n'a pas été soldée fin 2016.

M. FAURAT ajoute que par le passé les communes faisaient des conventions de passage, mais elles étaient très rarement finalisées chez un notaire. Cette année, il a dû se rendre plusieurs fois en Etude pour la signature d'actes imprévus et il rappelle qu'au BP 2017 il est prévu 36 000 € pour la régularisation sur une des communes adhérentes.

En réponse à M. MONOD sur les recettes réelles de fonctionnement qui sont en diminution au BP 2016 avec 1 912 320 € et au BP 2017 avec 1 885 940 €, Mme FARGEAS indique qu'il s'agit de la Prime de l'Agence de l'Eau qui a été diminuée de 150 000 à 50 000 € suite à l'incident sur le décanteur lamellaire.

Mme FARGEAS explique l'augmentation des charges à caractère générale soit 404 500 € avec l'intégration de nouvelles dépenses :

- 21 600 € d'analyses sur le Rhône demandées par la DREAL suite à l'incident sur le décanteur lamellaire,
- 36 000 € de régularisation de servitudes.

Mme FARGEAS indique que les charges à caractère générale diminueront l'année prochaine avec la fin du marché de prestations de service (1^{er} juillet 2018) et si le choix du contrat d'affermage est fait en remplacement. Cela représente une économie d'environ 142 800 € par an. Elle souligne que certains frais ne peuvent pas être supprimés, pour exemples la rémunération permettant de percevoir la surtaxe assainissement (factures émises par VEOLIA et SUEZ) soit 42 000 €, ainsi que les taxes versées aux Voies Navigables de France et Compagnie Nationale du Rhône soit 43 500 €.

Concernant le chapitre 65, il s'agit des indemnités des élus, le réalisé 2016 (25 062,13 €) est moins important que le prévu (26 200 €) car un élu a démissionné en septembre, et n'a pas été remplacé avant la fin de l'année. Concernant le BP 2017, il a été intégré l'augmentation du point d'indice, et le choix d'un vice-président de cotiser à un organisme de retraite complémentaire soit 27 000 €.

Mme GUEGUEN souligne que l'important est le réalisé.

M. MONOD indique que pour lui l'important c'est que les charges ont augmentées.

M. FAURAT et M. LEVEQUE s'accordent sur le constat de cette augmentation, mais qui est cependant justifiée.

Dépenses et recettes d'investissement pour l'AC – (diapos 12 et 13)

M. LEVEQUE présente les modifications apportées aux programmes d'investissement par rapport à la présentation effectuée lors du DOB :

- Augmentation de 3 000 € de l'opération 40 (informatique et autres) afin de permettre l'achat d'une licence supplémentaire du logiciel POSEIS et d'une tablette pour la réalisation des contrôles.
- Augmentation de 68 775 € de l'opération ORLI-1000 de mise en séparatif d'Orliénas suite à la présentation de l'avant-projet.

Le budget 2017 d'investissement de l'AC s'équilibre à 6 424 750,30 €.

M. FAURAT précise que plusieurs programmes d'investissement avaient été inscrits, mais que le syndicat n'a pas obtenu les autorisations de commencer les travaux. Le SYSEG est actuellement dans l'attente d'un courrier de la DREAL autorisant le démarrage de plusieurs chantiers.

Mme FARGEAS signale qu'officieusement la Préfecture ne s'opposerait pas à la sortie de la Métropole de Lyon de la copropriété du SYSEG. Un COPIL sera prochainement organisé pour préparer la convention entre la Métropole de Lyon et le SYSEG.

M. FAURAT indique qu'une fois cette démarche de sortie terminée, le syndicat sera plus indépendant, il ne sera plus nécessaire, par exemple, de demander l'avis de la Métropole de Lyon pour programmer des travaux de plus de 300 000 €.

M. MONOD demande des précisions sur les nouveaux emprunts inscrits au budget 2017.

Mme FARGEAS répond que l'emprunt de 746 425,22 € ne sera pas contracté, car certains travaux comme le poste de Pétetin (1 million d'euros) ne débiteront pas cette année, mais cela permettra de démarrer la maîtrise d'œuvre, il en est de même pour une partie des travaux sur Orliénas.

L'avance de l'Agence de l'Eau est à rembourser sur 10 ans à 0% d'intérêt. Il faut commencer les travaux pour que cette somme soit débloquée. Le montant de 1 296 569 € comprend les travaux d'Orliénas Centre Bourg et Sept Chemins ainsi que les travaux de Loire-sur-Rhône.

En réponse à Mme MOMBRUN qui demande des précisions sur l'intitulé des lignes 20, 21 et 23, Mme FARGEAS indique que le chapitre 20 Immobilisation incorporelles correspond à des frais d'études et de la maîtrise d'œuvre, le chapitre 21 immobilisations corporelles correspond pour exemple à l'achat de matériel informatique, véhicules... et le chapitre 23, ce sont les travaux en cours.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. FAURAT passe à la mise au vote.

Il sort de la salle et le doyen de l'assemblée, M. VIRET propose l'adoption des comptes administratifs 2016 tels que présentés.

Adoption des Comptes Administratifs 2016 A.C., E.P.et A.N.C. tels que présentés à l'unanimité.

Délibération n° 2017-11

M. FAURAT revient et remercie l'assemblée pour sa confiance.

M. FAURAT propose aux délégués d'adopter les comptes de gestion 2016 tels que présentés.

Mme GUEGUEN est d'accord avec les chiffres présentés.

Adoption des comptes de gestion 2016 A.C., E.P.et A.N.C. tels que présentés à l'unanimité.

Délibération n° 2017-11

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2016 du budget A.N.C. comme suit : les restes à réaliser en investissement 2016 sont en excédent soit 63 000,00 €. L'excédent de fonctionnement de 23 823,89 € est affecté en totalité en recette d'investissement.

Adoption de l'affectation du résultat du budget A.N.C. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 2017-12

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2016 du budget E.P. comme suit : les restes à réaliser en investissement de 2016 sont en déficit soit 86 920,52 €. L'excédent de fonctionnement de 125 356,50 € est affecté en totalité en investissement pour couvrir une partie du déficit.

Adoption de l'affectation du résultat du budget E.P. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 2017-13

M. FAURAT propose au vote de l'assemblée, l'affectation du résultat 2016 du budget A.C. comme suit : les restes à réaliser en investissement de 2016 sont en déficit soit 113 975,55 €. L'excédent de fonctionnement de 895 279,27 € est affecté en totalité en investissement pour permettre le financement d'une partie des opérations programmées en 2017.

Adoption de l'affectation du résultat du budget A.C. tel que présenté à l'unanimité.

Délibération n° 2017-14

M. FAURAT demande l'approbation des Budgets Primitifs 2017 tels que présentés.

Adoption à la majorité des budgets primitifs 2017 comprenant le budget principal A.C., les budgets annexes E.P. et l'A.N.C. tels que présentés avec 1 voix contre – 0 abstention – 18 voix pour.

Délibération n° 2017-15

M. FAURAT remercie M. LEVEQUE pour sa présentation.

Questions diverses

M. MONTET demande si lorsqu'une mairie reçoit une demande de situation d'assainissement, il faut bien la transmettre au SYSEG.

M. CLAUDET-BOURGEOIS indique qu'il s'agit effectivement de la bonne démarche. Le syndicat rédige actuellement un courrier à destination des mairies pour leur rappeler les procédures en matière d'assainissement et quels documents il est nécessaire de faire parvenir au SYSEG.

M. LEVEQUE informe l'assemblée de la démission de Jean BUFFENOIR pour des raisons professionnelles. Il a été remplacé par M. Michel CASTELLANO présent lors du dernier comité syndical.

Il demande des informations sur le déroulement du dossier « décanteur lamellaire ».

M. DELEGUE répond qu'il va rencontrer SUEZ prochainement pour mettre en place le calendrier de réalisation des travaux. La commande est signée, les pièces sur mesure des deux décanteurs sont commandées, il faut un mois de délai avant livraison. Il faut prévoir environ 4 mois sur le premier décanteur et deux mois sur le deuxième, ce qui porte la fin des travaux vers la fin du mois de septembre. Le montant des travaux est d'environ 411 088 € HT.

M. FAURAT rappelle que le devis a été réduit de 89 624 € HT, car il a souhaité qu'une partie des réparations soient pris en charge par le fermier.

M. GOUJON demande ce que va devenir le matériel défectueux.

M. DELEGUE répond qu'il partira certainement au recyclage.

M. MONTET demande s'il y aura des possibilités de visite de chantier.

M. FAURAT répond que la commission technique sera conviée aux réunions de chantier, et que si d'autres élus le souhaitent, ils pourront y participer.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,
Gérard FAURAT

